

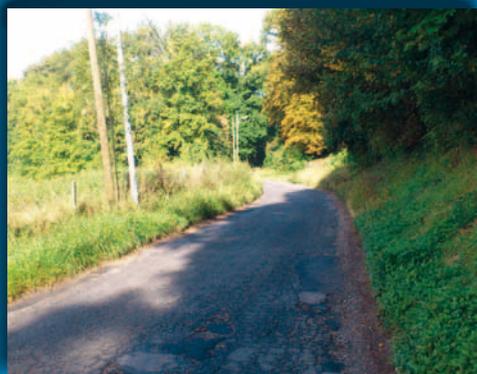


LE JOURNAL

ETE 2013



Travaux Rue du point du Jour p. 5



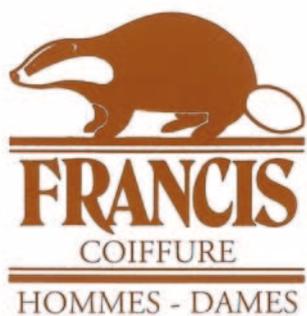
Point finances p. 6



Festival de théâtre p. 9



JOURNAL SEMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES



78440 GARGENVILLE

☎ 01 30 93 61 71

78250 HARDRICOURT

☎ 01 30 99 00 82

78480 VERNEUIL

☎ 01 39 71 99 58

**SPÉCIALISTE
EN**

PLATS CUISINÉS LIVRÉS



*Collectivités et
Restaurants d'Entreprises*

37, RUE DES VACILLOTS - 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Tél : 02 35 04 66 10 - Fax : 02 35 04 66 34

E.A.D.

Espaces verts

Création - Entretien - Élagage

AD Services

Travaux de jardinage - TVA 5,5%

Tél./Fax : 01 30 99 03 12

36, Grande Rue - 78250 Gaillon sur Montcient



SERVICES

Boualem AMARA

Port. : 06 89 44 65 35

2, rue du Point du Jour

78250 GAILLON SUR MONTCIENT

Fax : 01 30 22 06 33

amaraservices@orange.fr

NETTOYAGE

BUREAUX - IMMEUBLES - LOCAUX INDUSTRIELS

VILLA D'HARDRICOURT

Cuisine Traditionnelle
Repas de Groupe

13, Avenue de la Gare

78250 HARDRICOURT

Adresse e-mail :

villa.hardricourt@orange.fr

Tél. : 01 34 92 39 10 - 06 51 91 09 13

Formule midi à **12,50€** - Ouvert 7j/7 et le soir

Ambiance Pub



ORTHOP'EDITH

Orthopédie • Matériel médical

Semelles, Prothèses mammaires, Ceintures, Bas de contention, Fauteuils...

Chaussures pour pieds sensibles

Livraison à domicile

2, Bd Michelet, 78250 HARDRICOURT

Tél : 01 34 74 10 72

www.orthopedith-hardricourt.fr • e-mail : orthopedith@orange.fr

FD

agence de communication

01 34 97 50 90

*Nous remercions les annonceurs
qui participent à la publication
du Journal de Gaillon.*

*Contact Régie publicitaire :
Christian Tétard 06 14 84 27 10*

Le journal de Gaillon Été 2013

Bulletin officiel
d'informations de la
Commune de Gaillon
sur Montcient

Mairie de Gaillon

Tél. 01 34 74 06 58

Fax 01 30 22 06 16

mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

Permanence des

élus: sur Rendez-vous

Horaires

d'ouverture:

8h30 – 12h00

Fermé le Mercredi

Rédacteur en chef:

Jean-Luc Gris

Rédaction:

Christian Bouley

Philippe Le Gall

Nathalie Le Gonnidec

Jean Pierre Le Tellier

Régie publicitaire et publication:

Christian Tétard

06 14 84 27 10

Réalisation:



01 34 97 50 90

RCS Versailles B 495 058 000

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

De grands changements nous attendent d'ici la fin de cette année. Le principal est notre entrée dans la future Communauté d'Agglomération Seine & Vexin en septembre 2013.

Le Conseil Municipal s'était prononcé en 2010 sur notre adhésion à une communauté de communes constituée de petites communes du département du Val d'Oise. Les préfets des deux départements en ont décidé autrement et ont rejeté notre demande. Nous avons alors formulé un recours auprès du tribunal administratif de Versailles ; cette procédure n'étant pas suspensive, nous allons intégrer l'intercommunalité décidée par le Préfet des Yvelines. Nous resterons vigilants afin de préserver l'intérêt de notre village.

Pour répondre aux questions que vous ne manquerez pas de vous poser, vous trouverez dans ce journal, une lettre distribuée à tous les habitants de la future Communauté d'Agglomération Seine & Vexin.

En matière de scolarité, la réforme des rythmes scolaires a suscité de nombreux débats. Nous avons décidé, en accord avec le conseil d'école, de reporter son application à la rentrée 2014. Ce délai nous a paru essentiel afin de pouvoir mettre en place un vrai projet où l'intérêt pédagogique pourra rejoindre les attentes des familles et les équilibres financiers de notre commune.

Cet été verra également la rénovation de la couche de roulement de la rue du Point du Jour. Après concertation avec les riverains, nous en profiterons pour installer deux ralentisseurs afin de limiter les ardeurs de quelques conducteurs privilégiant la vitesse à la sécurité. La signalisation routière évoluera dans le village avec la mise en place de stop au croisement entre la rue du Point du Jour et la rue des Bouts de la Ville et, pour améliorer la compréhension des usagers, le marquage de la chaussée aux abords du rond-point de l'église sera effectué avant la rentrée de septembre.

Je terminerai en vous souhaitant à toutes et à tous de bonnes vacances.



Le Maire,
Jean-Luc GRIS

S O M M A I R E

Interviews sur le Grill	2
Comptes rendus des Conseils municipaux	3
Nouveau revêtement et sécurité rue du point du jour	5
Un point sur les finances	6
2e Festival de théâtre amateur	9
La fête des mères à Gaillon	10
La brocante à Gaillon	10
Collège de La Montcient, un procès comme s'ils y étaient	11
Voyage à la découverte des châteaux...	12
Aides pour les transports en commun	13
A.L.D.S.	14
Unité Locale Croix-Rouge	14
État civil	14
Cartes grises de véhicules	15
Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs	15
Inscription sur les listes électorales	15
Commemoration du 8 Mai 1945	16
Rappel réglementation pour les propriétaires de chiens dangereux	16
Opération « Tranquillité vacances »	17
Détecteurs de fumée	17
Ne brûlez plus !	18
Règles de civisme	18
Le mot de l'A.S.V.B.	19
Le mot de l'A.S. Seraincourt	19
Histoire du village	20
Agenda du 2 ^e semestre 2013	22



Christian BOULEY
Conseiller municipal

Jean-Pierre LE TELLIER
Conseiller municipal

Voici nos dernières interviews sur le grill concernant les membres du conseil municipal. Pour cette fois, les deux élus étant de la commission information, et donc d'habitude ceux qui questionnent, nous allons les laisser face à face...

Jean-Pierre : Et oui, après avoir chahuté les autres conseillers, à notre tour de passer sur le « Grill ».

Christian : Jean-Pierre, tu commences ?

Jean-Pierre : Gaillonnais depuis 32 ans, un bail déjà et presque autant d'années comme élu; à ce titre, je peux mesurer l'évolution du village, nous sommes passés de 500 habitants à 679 habitants, soit en moyenne 6 habitants de plus par an, ce qui correspond à une habitation et demie chaque année.

Cette croissance a toujours été sous le contrôle des conseils municipaux successifs menés par Claude DURAND et maintenant Jean-Luc GRIS.

Je m'inscris totalement dans cette démarche qui consiste à garder un développement raisonnable, cohérent et harmonieux de l'urbanisation du village.

J'ai pu voir sortir de terre, la nouvelle mairie et la salle des fêtes, les écoles et la cantine (des équipements importants appréciés de tous) et une quarantaine de maisons.

Christian : Et maintenant, comment vois-tu, les choses ?

Jean-Pierre : Depuis 6 ans, je suis à la retraite, papy d'une petite fille et davantage disponible pour m'investir dans la vie municipale.

Je participe notamment à la commission « travaux », j'ai pu suivre avec mes collègues, la 1^{re} tranche de travaux de la Grande Rue en allant régulièrement sur le terrain.

Je suis délégué à la Mission Locale, à ce titre, je propose aux jeunes gaillonnais de me contacter ou prendre directement rendez-vous auprès de la mission locale pour faciliter leur insertion dans la vie active.

Je suis également représentant de la commune au sein du syndicat de préfiguration de la Communauté d'Agglomération « SEINE et VEXIN » où avec les autres communes rurales, nous nous efforçons d'être à l'écoute et en même temps nous faire entendre sur les attentes des habitants en terme de services

(transport à la demande, aide à la personne, portage de repas, crèche, centre de loisirs, fibre optique, etc.)

Christian : Et pour conclure ?

Jean-Pierre : En premier lieu, je tiens à souligner le plaisir que j'ai, à travailler avec l'équipe de rédaction du journal, dans une ambiance sérieuse et dans la bonne humeur.

Quant à l'avenir de notre village, au travers de l'étude du PLU (ancien POS), je souhaite qu'il garde son caractère rural, tout en développant les services ou les activités procurant du « bien-être » aux gaillonnais. Christian, à toi la parole...

Christian : Merci Jean-Pierre. Et bien, je suis gaillonnais depuis moins longtemps que toi, seulement 14 ans. Après avoir vécu en proche banlieue, nous recherchions un endroit calme pour vivre avec nos enfants, tout en ayant un temps de parcours raisonnable pour aller travailler sur Paris. De fil en aiguille, le hasard nous a poussés jusqu'ici.

Jean-Pierre : Et pourquoi...

Christian : ... Je me suis présenté (c'est l'avantage de faire les questions, on les connaît!) ? J'avais envie de participer à la vie du village, d'aider à faire avancer les choses. Jean-Luc me paraissait être idéal dans le rôle de maire. Alors quand on en a discuté, je n'ai pas hésité, après concertation avec ma famille.

Jean-Pierre : Et les commissions ?

Christian : Principalement la commission « infos », avec la rédaction du journal. Et même si la mise en page est désormais faite à l'extérieur (le rendu final est bien meilleur), cela demande beaucoup de travail quand il faut boucler les articles.

Il y a aussi la commission « culture et vie locale », avec toutes les manifestations organisées. Il paraît que dans les villages alentours, Gaillon est vu comme un village très actif, ça fait plaisir !

Avec d'autres manifestations, aussi, organisées par la caisse des écoles, qui rappelons-le permet de financer les classes de découvertes. Au passage, un appel : « Parents, n'hésitez pas à venir nous aider et à participer à ces soirées... ».

Et enfin la commission sécurité routière, qui après avoir fait un diagnostic, voit les premiers résultats arriver, même s'il reste à faire.

Jean-Pierre : Au quotidien, c'est comment ?

Christian : Avec des journées professionnelles chargées, il est difficile de concilier la vie familiale et la vie municipale. D'autant plus que si on veut aller au bout des choses, il faut vraiment s'investir. C'est un peu rageant de ne pas pouvoir faire ce que l'on avait promis au début du mandat,

essentiellement pour cause du manque de temps.

Jean-Pierre : A ton tour de conclure...

Christian : Et bien, pour garder la pagination correcte et pas trop m'étaler, je dirais... Euh... la même conclusion que toi !!



Extraits de Comptes rendus municipaux

Séance du 20 décembre 2012

• CONVENTION TRIPARTITE TÉLÉASSISTANCE CONSEIL GÉNÉRAL ET STE VITARIS

Le Maire explique que le marché de téléassistance entre le Conseil Général et la Société GTS Mondial Assistance arrive à échéance au 31 décembre 2012. Le Conseil Général a décidé conformément à sa délibération en date du 25 mai 2012 de poursuivre son action avec la Sté VITARIS.

Ce changement permet une baisse de l'abonnement de 50 % du coût mensuel pour l'abonné.

La continuité au 1^{er} janvier 2013 sera assurée par GTS qui, au fur et à mesure du changement de matériel passera le relais à la société VITARIS.

Les rendez-vous pour les changements de matériels seront pris par la société VITARIS avec les abonnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite avec le Conseil Général et la Sté VITARIS ayant pour objet le maintien à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés par un dispositif départemental de téléassistance. La commune opte pour que les abonnés soient facturés directement par VITARIS.

• TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VOTE les tarifs suivants :

A compter du 1^{er} janvier 2013,

CAVES URNES

CINQUANTAIRE	500,00 €		
TRENTENAIRES	400,00 €	15 ANS	250,00 €

PHOTOCOPIES

Format A4 l'unité : 0,10 €

Format A3 l'unité : 0,20 €

Les autres tarifs disponibles en mairie restent inchangés.

• MODIFICATION RÈGLEMENT LOCATION SALLE DES FÊTES

Le Maire rappelle que les gaillonnais bénéficient d'un tarif privilégié pour la location de la salle des fêtes. Plusieurs gaillonnais n'ont pu bénéficier de cet avantage du fait du nombre important de locations et par souci d'équité, il est proposé, de faire bénéficier les gaillonnais qu'UNE FOIS PAR AN de ce tarif, à l'exception de mariages des enfants et sur justificatif.

Il est précisé que cette nouvelle règle s'applique à la grande salle des fêtes.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, les membres du Conseil Municipal VOTENT POUR.

• CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les conditions de mise à disposition gratuite d'une lame de déneigement par le Conseil Général pour une durée de 10 ans.

Considérant que la commune a besoin d'une lame afin de déneiger les voies communales, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une lame de déneigement par le Conseil Général.

• CONVENTION AVEC LES AGRICULTEURS POUR LE DÉNEIGEMENT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les conditions de la convention avec les agriculteurs pour les travaux de déneigement durant la période hivernale 2012/2013.

Ces travaux se feront à l'aide des tracteurs agricoles des agriculteurs volontaires et d'une lame de déneigement.

La main-d'œuvre et le carburant sont à la charge des agriculteurs.

Le remisage de la lame de déneigement se fera dans le hangar communal.

Tarif horaire en cas de déneigement :

■ Tracteur + Chauffeur : 49,14 €

■ Dimanche, jour férié et nuit : 59,49 €

■ De la 36^e à la 43^e heure : 54,31 €

■ A partir de la 44^e heure : 59,49 €

À ces tarifs horaires s'ajoute une indemnisation forfaitaire pour service rendu à la collectivité, calculée sur la base : d'un forfait de 20 € H.T. pour chaque journée d'intervention correspondant à la préparation du matériel et de son nettoyage après intervention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention avec les Agriculteurs,

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LE TELLIER informe qu'un nouveau directeur a été nommé à la mission locale.

Monsieur BOULEY fait part aux membres du conseil de la dernière réunion du SICOREM : Différents travaux ont été programmés (rénovation du gymnase et création d'une bande supplémentaire sur les pistes d'athlétisme).

Madame Corinne GRENIER indique que onze enfants ont participé au conte de Noël du 19 décembre.

Séance du 28 février 2013

• ADHÉSION ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Maire expose à ses collègues qu'une étude « Bassins de Vie du secteur Centre Seine Aval » a été menée par l'AUDAS en 2009. Cette étude a mis en évidence un territoire entre les pôles de Poissy/Conflans et du Mantois, composé de plusieurs bassins de vie « de proximité ».

Ce territoire est composé de part et d'autre de la Seine, de Vaux sur Seine à Gargenville sur la rive droite, et des Mureaux à Mézières sur Seine sur la rive gauche. Il se structure autour d'un axe de développement (Les Mureaux-Aubergenville). Il est marqué par trois enjeux majeurs que sont la Seine, la plaine industrielle et le Parc naturel régional du Vexin français.

À l'initiative du SIDEME (Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique les Mureaux Ecqueville) et de son Président, Michel VIGNIER, les Maires des communes de ce territoire se sont réunis pour envisager les suites à donner à l'étude « Bassins de Vie du secteur Centre Seine Aval ».

Un des axes de la réflexion est la constitution d'une association de préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval.

Cette association a pour objet de définir et de conduire l'ensemble des réflexions et études visant à la création et au fonctionnement d'une Communauté d'Agglomération regroupant tout ou partie des membres de l'association, et d'être l'interlocuteur du représentant de l'Etat, des différentes instances de conseils et d'accompagnement des communes et de leurs groupements dans le cadre du projet de création d'une Communauté d'Agglomération.

Les communes qui adhèrent à l'association s'engagent à participer aux travaux et à régler le montant de la cotisation annuelle (1,25 euros par habitant pour 2013 ; soit 848,75 euros pour la commune) Elles sont libres de quitter l'association à tout moment (dans le respect des dispositions statutaires).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ, DECIDE d'adhérer à l'Association de Préfiguration d'une communauté d'agglomération sur le territoire Centre Seine Aval,

DECIDE de désigner les délégués suivants :

Titulaire : Jean-Luc GRIS,

Suppléants : Gilbert Vinter et Jean-Pierre Le Tellier.

• APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire doit se prononcer avant le 31 mars sur l'application de la réforme soit à la rentrée 2013, soit à la rentrée 2014.

Dans ce cadre, l'avis du conseil d'école a été demandé lors de la réunion du 22 février 2013. À l'unanimité, le conseil d'école s'est prononcé pour un report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Compte tenu de nombreux points restant en suspens et de l'importance de cette réforme pour nos enfants, il est proposé de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 afin de pouvoir organiser les activités autour du projet d'école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

• DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

Présentation du débat d'orientation budgétaire 2013 par Monsieur Le Maire (la présentation est disponible sur demande auprès du secrétariat ou sur le site internet de la commune dans la section commission finance).

L'excédent de fonctionnement 2012 attendu sera en progression de 40 000 euros par rapport à 2011.

Le budget de fonctionnement 2013 sera bâti avec une baisse des droits de mutation, liée à une diminution des ventes dans le marché de l'immobilier.

Les recettes seront bâties sans hausse d'impôts en dehors des bases qui augmenteront de 1,9 % en 2013.

Le produit de cession de la vente des deux terrains communaux (250 000 euros) sera intégré dans le budget du Lotissement communal.

En ce qui concerne les investissements, le budget primitif 2013 prendra en compte :

- Les travaux prévus pour refaire une partie de la rue du point du Jour (incluant des aménagements de sécurité).
- L'installation de jeux pour les enfants.
- La restauration de la statue de sainte Barbe dans l'église.
- Des travaux d'isolation de la salle du conseil municipal.
- Les pré-études pour réaliser l'enfouissement des réseaux aériens et la voirie dans le haut de la Grande Rue.

Séance du 21 mars 2013

• VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Maire donne lecture des écritures dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2012, puis quitte la salle durant le vote.

La présidence de la séance est confiée à Monsieur Gilbert VINTER

Considérant les résultats de l'exercice 2012 :

- Section de Fonctionnement : excédent de 186 013,12 euros
- Section d'Investissement : excédent de 90 253,67 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à L'UNANIMITÉ

Le compte administratif 2012.

Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2012 pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 162 456,22 euros.

• VOTE DES TAXES 2013

Sur proposition du Maire, et après avis conforme de la commission Finance du 4 mars 2013 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ.

Décide de maintenir les quatre taux d'imposition pour l'année 2013 en intégrant les transferts de fiscalité :

- Taxe d'habitation : 17,41 %
- Taxe foncière bâti : 15,40 %

■ Taxe foncière non bâti : 36,95 %

■ Taux Relais pour la CFE : 19,68 %

(Cotisation Foncière des Entreprises)

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

La Commission des finances s'est réunie le lundi 4 février et le jeudi 14 mars en présence du Trésorier.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

VOTE le budget primitif pour l'année 2013 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement
 - ➔ Dépenses et Recettes : 659 771,00 euros
- Pour la Section d'Investissement
 - ➔ Dépenses et Recettes : 395 640,12 euros

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE LES SATAIS

La Commission des finances s'est réunie le lundi 4 février et le jeudi 14 mars en présence du Trésorier.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

VOTE le budget primitif pour l'année 2013 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement
 - ➔ Dépenses et Recettes : 499 494,01 euros
- Pour la Section d'Investissement
 - ➔ Dépenses et Recettes : 499 494,00 euros

• CRÉATION DE POSTE CONTRAT AVENIR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de différents dispositifs mis à la disposition des collectivités pour l'embauche d'un agent technique, à temps partiel (20 h 00) soit par le biais d'un contrat renouvelable CAE-CUI, soit un contrat Avenir, soit un contrat à durée déterminée. Ces contrats sont subventionnés jusqu'à hauteur de 70 % du salaire brut (c'est 75 % en contrat d'avenir) en fonction du candidat.

Ce poste couvrira les travaux supplémentaires de balayage et d'entretien des espaces verts, il viendra en renfort de l'agent technique actuel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

DECIDE de créer un poste d'agent technique à temps partiel (20 heures) et autorise le maire à signer une convention soit pour un contrat CAE-CUI, soit pour un contrat Avenir.

• DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE SAINTE BARBE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la restauration de la statue Sainte Barbe de l'Eglise paroissiale Notre dame de l'Assomption de Gaillon sur Montcient,

Considérant que l'œuvre une fois restaurée contribuera à l'enrichissement patrimonial de l'Eglise et du village,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Donne son accord pour la restauration de la statue Sainte Barbe pour un montant maximum de 30 000,00 euros.
- Sollicite auprès du Conseil Général une subvention de 70 % des travaux hors taxe.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 30 % du montant hors taxe plus la TVA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le département la convention définissant les modalités pratiques de l'opération.

Nouveau revêtement et sécurité

Rue du point du jour.

Les congés d'été seront mis à profit pour refaire le revêtement routier de la rue « du Point du Jour » entre le virage de la faisanderie et le porche des Gaudimonts, il s'agit de la mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid.

Un reprofilage de la chaussée sera effectué, ainsi que des saignées pour bien gérer l'écoulement des eaux pluviales. Il sera également mis en œuvre un dispositif des ralentisseurs de type « dos d'âne », dans le but de modérer la vitesse excessive des véhicules. Des panneaux de signalisation et des marquages au sol compléteront l'opération.

Cette réalisation d'un montant estimé de 51000€ TTC sera entièrement financée par le budget communal, sans avoir recours à l'emprunt.

Ces aménagements sont le résultat du travail de la commission « sécurité routière » et répondent aux souhaits des riverains de la rue du « point du jour », qui ont été invités pour consultations à partager leurs idées (en novembre 2012 et mai 2013).

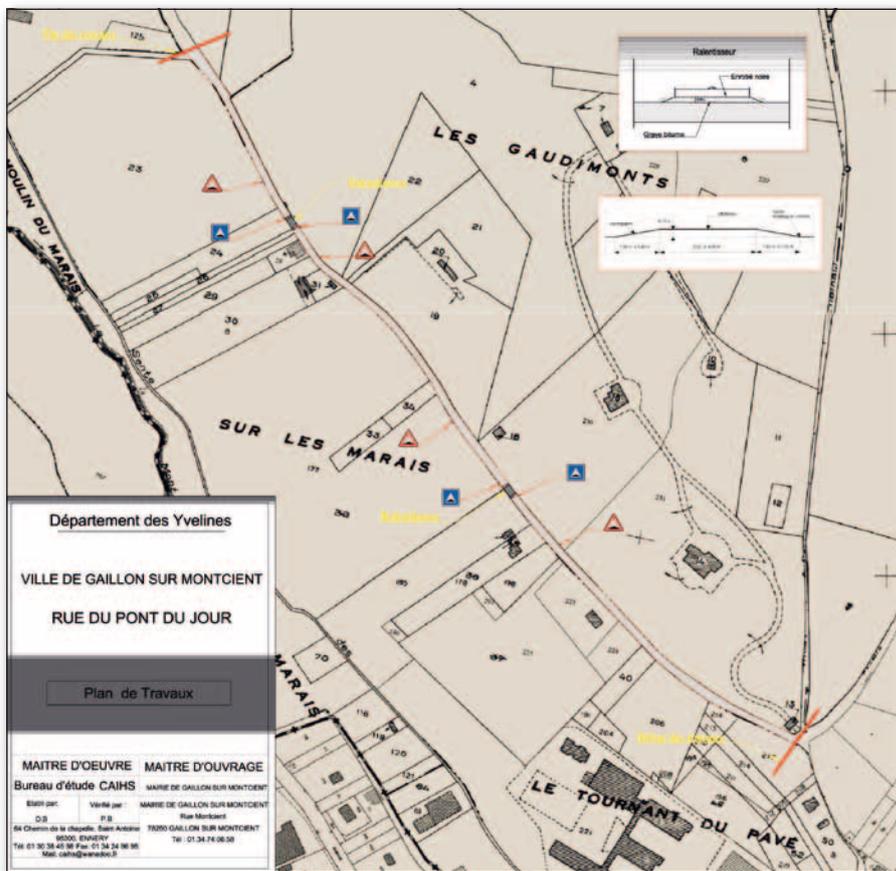
La deuxième tranche de travaux concernant le secteur de la Faisanderie jusqu'au croisement de la rue de Bouts de la ville est prévue pour l'été 2014.



Le Maire, Jean-Luc Gris explique les travaux prévus aux riverains.



La rue du point du jour aujourd'hui.



Plan des travaux.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. et Mme BOBBERA : construction d'une maison individuelle – 6, Rue du Point du Jour.
- M. et Mme CUISINIER : construction d'une maison individuelle – Les Satais, lot N° 2.
- M. DURAND-PITON : réhabilitation d'un corps de ferme en 2 logements locatifs – 22, Grande Rue.
- M. ROUZEAU et Mme CARVALHO DE OLIVEIRA : construction d'une maison individuelle – Les Satais, lot N° 1.

DECLARATIONS PREALABLES

- M. LAUTIER : Réhabilitation d'un petit bâtiment jouxtant l'habitation – 4, Place de la Mairie.
- M. GAREL : création d'une place de stationnement – 11, Grande Rue.
- M. BOSSIERE : création d'un abri de jardin – 12, Rue du Four aux Prêtres.
- M. NOUVEL : création de 2 fenêtres de toit – 3, Place de la Mairie.
- M. VINTER : extension d'une habitation – 14 bis, Grande Rue.

Un point sur les finances...

Le Budget communal

Le budget communal détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

C'est un acte de prévision : un programme financier qui évalue les recettes et les dépenses de l'année. C'est aussi un acte d'autorisation, son adoption permet au maire d'engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget de la commune se compose de deux sections distinctes : le fonctionnement et l'investissement. Chaque section doit être équilibrée en recettes et en dépenses. Cet exercice se déroule dans un contexte économique de plus en plus difficile. Après trois ans de gel

des dotations d'État et la suppression de la taxe professionnelle, les collectivités, qui supportent les effets de la crise économique doivent faire face à de nouvelles mesures. En effet, le gouvernement s'est fixé comme objectif de ramener le déficit de l'État à 3 % en 2013, puis progressivement à 0,3 % en 2017. Pour ce faire, le recul des dotations de l'État aux collectivités va s'aggraver.

Après un gel de celles-ci pendant trois ans, une baisse aura lieu chaque année de 1,5 milliards d'euros en 2014 et 2015. Dans le même temps, les collectivités locales devront réduire leur endettement. Cette mesure est appelée le Pacte Budgétaire. Ces différentes mesures impacteront la gestion communale pour les années à venir.

Les comptes administratifs 2012

Les recettes de fonctionnement : 683 KE * (en hausse de 1 % par rapport à 2011).

Les recettes sont principalement constituées des impôts et taxes pour 412 KE, des dotations de l'état pour 188 KE, des produits et services (participation des parents aux frais de cantine, garderie et étude surveillée) pour 38 KE, du produit des locations de salles pour 22 KE.

Les dépenses de fonctionnement : 523 KE (en baisse de 0.7 % par rapport à 2011).

Ces dépenses englobent principalement les charges à caractère général pour 190 KE (énergie, entretien, assurances, achat de prestations...) les frais de personnel pour 167 KE, les autres charges de gestion courante pour 91 KE (service départemental incendie, subventions associations, CCAS, caisse des écoles, participation aux syndicats intercommunaux (piscine, collège, transport, etc.), les intérêts d'emprunts pour 30 KE.

Le résultat bénéficiaire permet de faire un virement à la section d'investissement. Il nous autorise à financer nos dépenses sans recourir à de nouveaux emprunts et sans alourdir la pression fiscale.

Les recettes d'investissement : 476 KE.

Ces recettes sont constituées principalement de dotation et subventions d'État pour 179 KE, de l'excédent de fonctionnement 2011 pour 147 KE, d'un emprunt court terme pour 100 KE remboursé en novembre 2012.

Les dépenses d'investissement : 586 KE.

Les travaux d'enfouissement et de réfection du bas de la Grande Rue représentent 337 KE, les études (PLU, commerce multi-services, église) représentent 64 KE, le remboursement de l'emprunt court terme de 100 KE et le remboursement du capital des emprunts pour 41 KE.

* KE = millier d'euros

Fiscalité 2013

Cette année, le conseil municipal a décidé de ne pas alourdir la pression fiscale en n'augmentant pas le taux des trois taxes locales.

Cela fera la troisième année sans augmentation depuis 2010. Mais la décision de la commune n'est pas le seul paramètre qui influe sur vos impôts. Devant le nombre croissant de Gaillonnais s'interrogeant sur la fiscalité au sein de notre commune, il nous a semblé intéressant d'expliquer le mécanisme de calcul.

La valeur locative d'un bien immobilier loué, inhabité ou occupé par son propriétaire, évolue chaque année en fonction de l'estimation qui est faite de la valeur de la propriété par le centre des finances publiques. Elle sert de base au calcul de la taxe d'habitation liée à l'occupation du logement et de la taxe foncière sur la propriété bâtie et non bâtie. La valeur locative correspond au loyer annuel qui pourrait être théoriquement perçu par le propriétaire, si la propriété était mise en location dans les

conditions du marché. Plus la valeur locative augmente, plus le montant de la taxe grimpe, car elle sert de base de calcul aux différents taux votés par les communes, les départements, mais aussi pour la taxe spéciale d'équipement et la taxe sur les ordures ménagères (TEOM).

Comment évolue cette valeur locative ?

- Avec les prix du marché

C'est le centre des finances publiques qui est chargé d'évaluer la valeur locative d'un bien.

- Avec les aménagements de la propriété

Les valeurs locatives évoluent en fonction des travaux réalisés (construction d'une pièce supplémentaire, d'un garage, d'une piscine, etc.) ou d'affectation du bien (destination professionnelle) ce qui permet au fisc de tenir compte des constructions nouvelles, des changements de consistance ou d'affectation des propriétés.

Pour l'année 2013, le centre des finances publiques a augmenté les valeurs locatives (base) de 1.8 %.

Evolution des taux des taxes communales

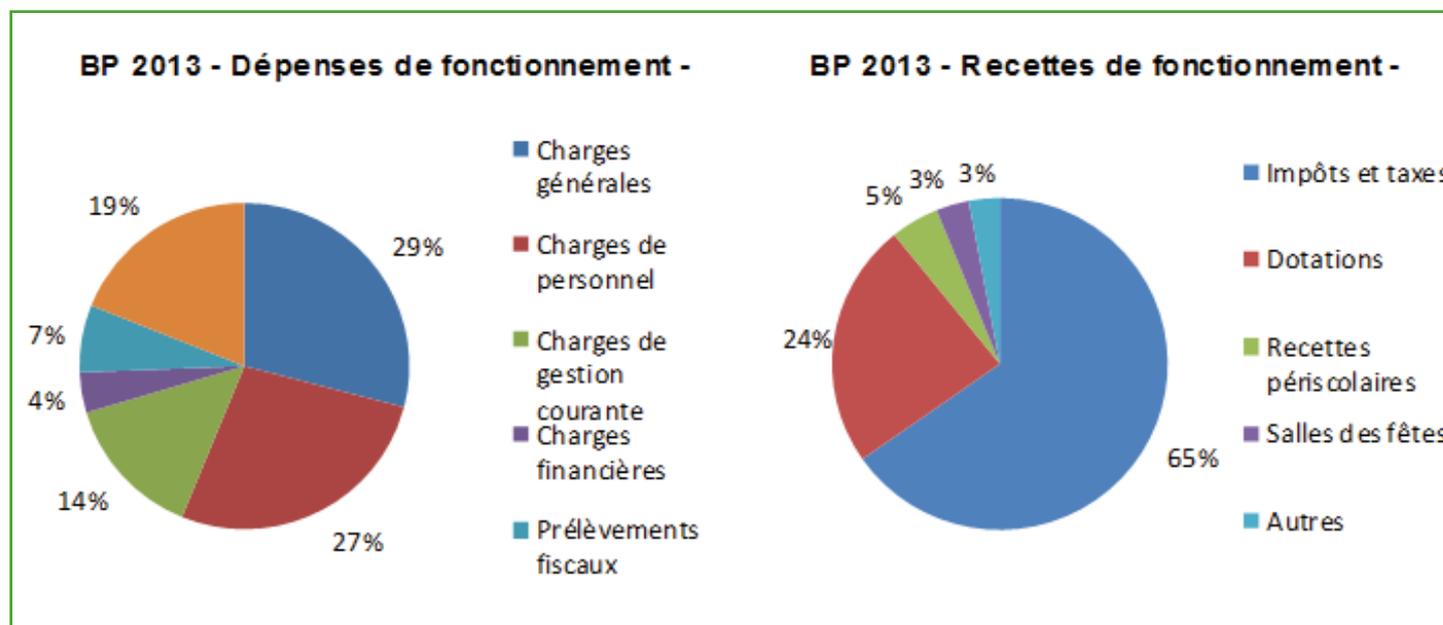
	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Taxe d'habitation	17.41	17.41	17.41
Taxe foncière	15.40	15.40	15.40
Taxe foncier non bâti	36.95	36.95	36.95
Cotisation foncière des entreprises	19.68	19.68	19.68
Taxe ordures ménagères	6.31	6.35	5.12

Le budget primitif 2013

Section de fonctionnement

Les prévisions 2013 prennent en compte une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2.2 % pour s'établir à 660 KE. Les recettes de fonctionnement enre-

gistrent une baisse de 3.4 % liée à la baisse des droits de mutation impactés par la baisse du marché de l'immobilier. Le montant du budget primitif 2013 s'établit à 660 KE. Le résultat excédentaire prévu s'établit à 125 KE pour 2013 en retrait par rapport à un excédent 2012 de 160 KE.

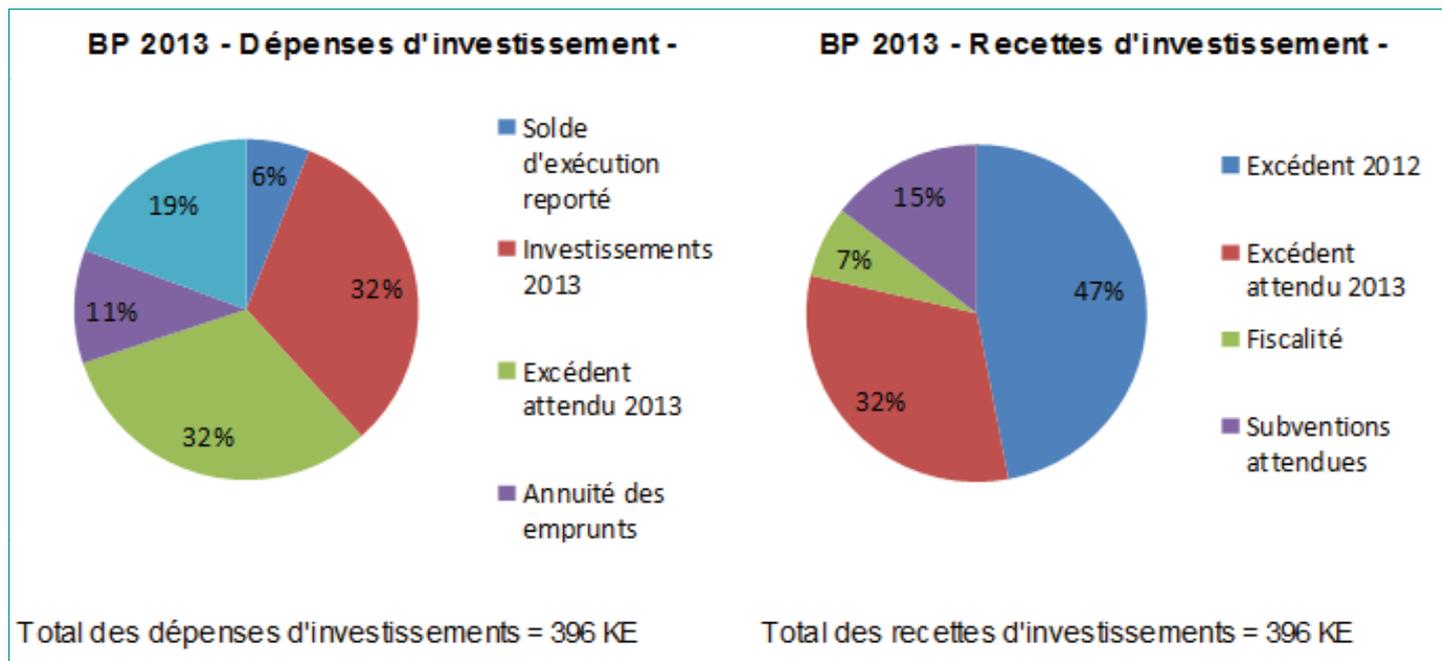


Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement 2013 concernent principalement les études pour l'enfouissement et la réfection du haut de la Grande Rue, la réfection d'une partie de la rue du Point du Jour avec mise en place d'aménagement de sécurité, les études sur le plan local d'urbanisme, l'installa-

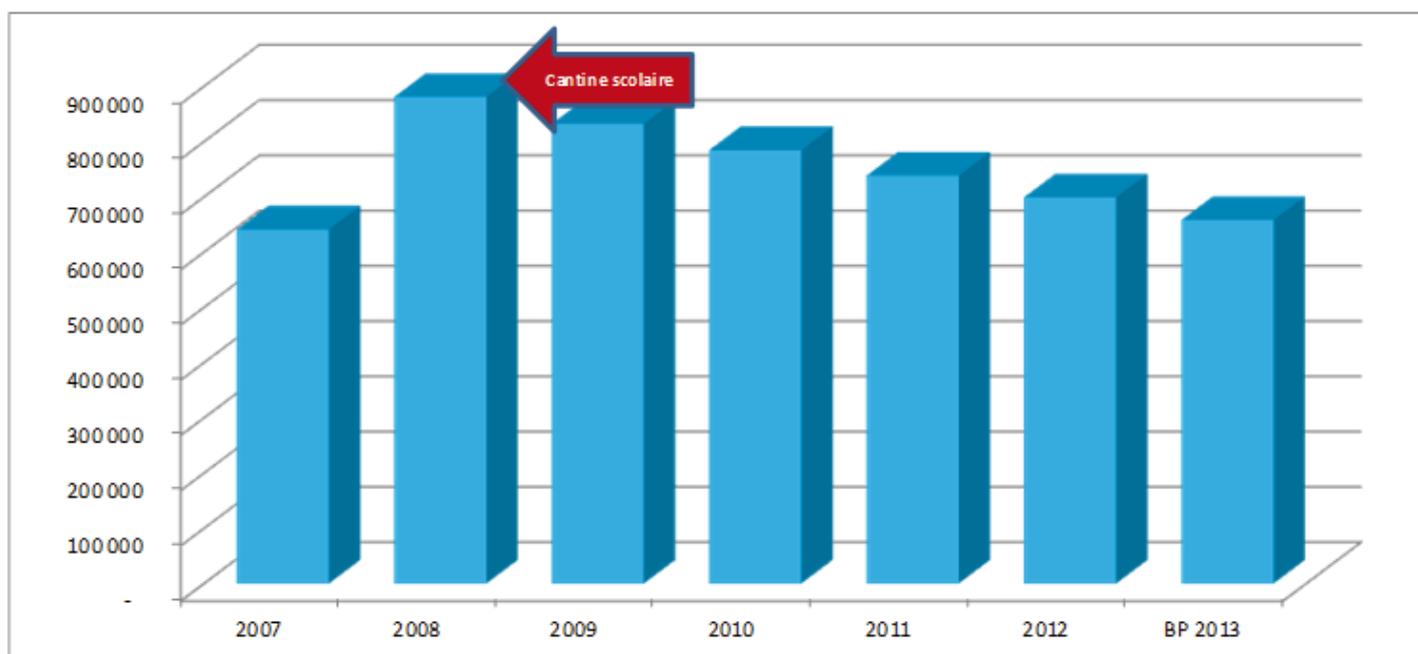
tion d'une aire de jeux à l'école des Quatre Vents, la restauration de la statue Sainte-barbe de l'église.

Les recettes d'investissements comprennent l'excédent réel 2012, l'excédent attendu pour 2013 ainsi que la fiscalité liée aux travaux réalisés en 2011 et à la taxe d'aménagement.



Endettement de la commune

Evolution de l'endettement en euros



Lotissement communal

Le déficit reporté au 1^{er} janvier 2013 est de 250 000 euros. Les ventes des deux terrains ont été conclues cette année. La recette de ces deux terrains est de 250 000 euros :

elle viendra résorber les 250 000 euros de déficit. Il restera alors un terrain à vendre dont l'intégralité du prix de vente viendra abonder les réserves de la commune pour les investissements à venir.

2^e Festival de théâtre amateur



Le 2^e « FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR »
organisé par la Commission Jeunesse
et Vie Locale s'est déroulé les 12, 13
et 14 avril 2013.

Quatre troupes se sont succédé dans la salle des Fêtes du vendredi soir au dimanche après-midi (La compagnie de long œil, Les Saltimbanques, les Am'acteurs et les Comédiens de la Tour).

Il y en avait pour tous les goûts : En effet, les thèmes proposés allaient du Vaudeville en passant par l'histoire de France, les quiproquos liés aux petites annonces jusqu'à une histoire d'amour improbable, et aux rencontres d'une nuit d'ivresse...

Près de 300 personnes ont au total assisté au Festival. La municipalité remercie une nouvelle fois les troupes de



théâtre pour les moments de rires et d'émotions apportés aux spectateurs.

Pour clôturer le festival, le verre de l'amitié a permis la rencontre des acteurs et du public, un vrai moment de plaisir et de convivialité.

Vivement le prochain !!!

Une attention toute particulière pour une jeune actrice gaillonnaise : Vous avez pu en effet assister au début de la jeune Elven Carpier, qui a remplacé au pied levé l'actrice prévue initialement dans le rôle de la statue dans « Le diable Rouge ».

Un grand bravo Elven !



Troupe les Saltimbanques.



Troupe les Am'acteurs.



Troupe les Comédiens de la Tour.

La fête des mères...

Comme chaque année, les mamans de notre village ont été conviées à la réception organisée en leur honneur le samedi 25 mai dernier.

Bien sûr, elles ont eu droit à leur discours personnalisé de M. Jean-Luc Gris, puis aux tartelettes (Ah, ces tartelettes aux fraises, tout le monde se les arrache!). Et cette année, en complément de la traditionnelle rose, le petit cadeau consistait en de la crème pour mains et stick à lèvres du « Petit olivier ».



La brocante...

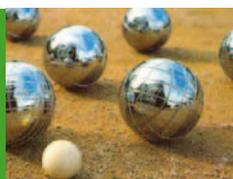
En ce dimanche de Pentecôte, les organisateurs (membres de la Caisse des écoles) ont eu très peur à 5h00 du matin, lorsqu'ils ont vu le temps maussade qui se précisait: « A ce train là, à 14h00, cela risque d'être remballé... », entendait-on...

En plus, pour ne rien arranger, la pluie de la nuit avait effacé les marquages au sol des emplacements, il a fallu improviser un peu...

Mais finalement, le temps s'est amélioré, et même si ce n'était pas les grandes chaleurs, les exposants ont pu faire leurs affaires jusqu'à 17h00, où la pluie est revenue. Merci aux exposants d'être restés, malgré le temps peu prometteur du matin, ils ont participé à la vie de notre village. « La brocante dans la grande rue fait vivre le village », ont dit certains. C'est sûr !

Dernière minute :

Le terrain de pétanque situé sur le parking de la mairie a été remis en service. Avec les beaux jours qui arrivent, venez en profiter !



Collège de La Montcient

Un procès comme s'ils y étaient...

À l'initiative du professeur d'histoire-géographie, Marie-Hélène Radenac, et du professeur de documentation, Olivier Marcillac, en partenariat avec la MJD (Maison de la Justice et du Droit) du Val-de-Seine et de l'APCEJ (Association pour la promotion de la citoyenneté chez les enfants et les jeunes), la 4^e 2 du Collège de la Montcient a travaillé sur un projet de reconstitution d'un véritable procès en correctionnelle.

Les 22 élèves se sont penchés sur les missions et les acteurs de la justice, dans le cadre du programme d'Éducation civique. Afin de comprendre concrètement le fonctionnement de la justice, les adolescents ont choisi une véritable affaire de trafic de stupéfiants ayant entraîné involontairement un homicide. Ils ont étudié chaque étape de l'affaire : procès-verbal d'interpellation, résultats de l'enquête de police, présentation devant le juge des trois prévenus, rapports du médecin légiste, des éducateurs et des experts, etc. Puis, chaque élève a choisi un rôle qu'il a interprété mardi 14 mai 2013 dans une chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Versailles.

Après avoir été chaleureusement accueillis par le Président du TGI, Monsieur Patrick Henry-Bonniot, les collégiens ont rejoué le procès durant 2 heures trente. Soulignons les rôles de trois Gaillonnais : Guillaume Dogo et Baptiste Lefebvre étaient deux prévenus et Candice François jouait le rôle d'un témoin clé. Pour finir, les élèves ont rendu un verdict qui correspondait quasiment aux mêmes peines que celles véritablement prononcées : deux condamnations à la prison ferme et une relaxe.

L'ensemble de la classe et des intervenants ont été ravis de cette expérience enrichissante et formatrice pour de futurs citoyens.



Les 3 prévenus au tribunal.



Guillaume, Mme Radenac, Candice et Baptiste.



De gauche à droite Guillaume, Candice et Baptiste

Nous avons profité que nos trois Gaillonnais soient venus nous voir avec leur professeur, Mme Radenac, pour leur demander leurs impressions et ressentis sur cette expérience peu ordinaire.

Interview de Guillaume, Candice et Baptiste

■ **Guillaume, prévenu « Djamal »** (les noms et lieux ont été changés volontairement) :

« Ca a été une bonne expérience. Malgré l'entraînement, on a une boule au ventre le jour même, quand on est appelé à la barre, et bombardé de questions. Et on a eu la chance de rencontrer le président du TGI. Si c'était à refaire, je le referai. »

■ **Candice, témoin « Juliette »** :

« Je ne pensais pas que cela se passait comme cela au tribunal. Cela fait peur, c'est très impressionnant, solennel... Cela ne donne pas du tout envie de se retrouver face à la justice ! Mais cette expérience m'a beaucoup plu. »

■ **Baptiste, prévenu « Sylla »** :

« Je n'étais pas trop stressé avant, super content d'y participer. Mais une fois à la barre, les questions faisaient peur, même si j'étais bien préparé. C'est une expérience enrichissante, à refaire... »

Voyage à la découverte des châteaux...

Grâce aux manifestations organisées par les membres de la Caisse des Ecoles (soirée à thème, lotos, brocante...), les enfants de l'élémentaire profitent d'un départ en classe de découverte tous les trois ans. Le coût de ce projet est financé à hauteur des deux tiers par la Caisse des Ecoles.

Cette année, 47 élèves sont partis à la découverte des châteaux du Val de Loire. Ce séjour a eu lieu du lundi 27 mai 2013 au vendredi 31 mai 2013. Au programme, visite des châteaux de Loches, de Fougères sur Bièvre, de Chambord et de Blois. Nous avons participé à des ateliers de danse médiévale, de sculpture sur pierre, de reconstitution d'un château.

Nous avons été accueillis dans le CRJS de Blois. Quatre animateurs de vie quotidienne se sont joints à nous pour assurer le bien-être des élèves et pour organiser des activités le soir (les veillées).

Dans le prochain article, nous vous dresserons le compte-rendu détaillé de la classe de découverte.

*Mme Ripart,
Directrice de l'école
des Quatre Vents*



Impressions sur la classe de découverte, Blois mai 2013

Pour les plus grands...

« J'ai bien aimé car nous avons appris plein de

choses sur les châteaux »

« Les châteaux étaient magnifiques, ce que j'ai retenu c'est de ne jamais écrire sur les murs d'un château! »

« J'ai surtout aimé le château de Fougères sur Bièvre et la boum! On a fait des jeux et la boum, on a sculpté et on nous a raconté des contes »

« J'ai bien aimé quand nous nous sommes déguisés avec des costumes de l'époque médiévale et que nous avons dansé! »

« La soirée que j'ai le plus aimée était la boum, le château que j'ai préféré était Chambord car son escalier m'intrigue! »

« On a bien mangé et les animateurs étaient gentils »

« J'ai bien aimé les châteaux, la boum, la nourriture, en fait, j'ai tout aimé! »

« J'ai adoré la classe de découverte avec tous les châteaux que nous avons visités et tous les ateliers que nous avons eus. »

« J'ai bien aimé car il y avait mes amies et les activités étaient superbes, surtout la taille de pierre et les danses médiévales. »

« J'ai aimé la boum mais je n'ai pas aimé le slow! »

« J'ai appris que Louis XIV avait pris deux bains dans sa



vie et que les tiroirs secrets n'étaient pas si secrets que ça! J'ai aimé le self-service dans le réfectoire. »

« J'ai apprécié ce séjour car la visite de chaque château était bien expliquée; l'atelier que j'ai préféré était les danses médiévales; j'ai adoré la boum! En plus, j'ai pu danser avec le garçon que j'aime bien! »

Pour les plus petits...

« Mon château préféré est Chambord, l'escalier est magnifique. Nous sommes allés sur les terrasses. Je n'ai pas aimé le château de Loches car il faisait froid et il fallait monter plein, plein de marches. »

« J'ai adoré le château de Chambord mais dans le château de Loches, il faisait froid et il était très sombre. »

« Dans le château de Loches, on nous a enfermés dans une cage! »

« Mon château préféré est celui de Fougères sur Bièvre, on a dansé des danses médiévales et on a mis des costumes, c'était trop bien! »

« Moi, j'ai aimé monter sur le trône dans le château de Blois! »

« Nous avons vu plein de tableaux et on a fait des sculptures. On a fait des veillées et une boum! »

« Dans le centre, c'était confortable et c'était beau! »

« Nous sommes allés à la boum, on a beaucoup dansé! »

« Dans le château de Loches, Émilie nous a enfermés dans une cage, le donjon mesure 36 m de hauteur et le jour de la visite, le donjon fêtait ses 1000 ans. »

« On a trop bien mangé et on s'est beaucoup amusés! »

Tous les enfants de l'élémentaire remercient les membres de la Caisse des Écoles de leur avoir offert ce séjour qui pour eux restera inoubliable!



A.L.D.S.



Depuis 30 ans, la Fédération ALDS (Association Locale de Développement Sanitaire) est un ensemble de services pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Ses principales missions sont :

Coordination Gérontologique

- Ecouter, conseiller et informer les personnes (aides financières, établissements d'hébergement, services d'aides à domicile).
- Evaluer les situations médico-sociales.
- Organiser et coordonner les différents acteurs médicaux et sociaux pour répondre aux besoins de chaque situation.

Service d'Aide à la Personne

- Le Service d'Aide à la Personne se propose de mettre à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées ou dépendantes, en perte d'autonomie mais désirant rester à leur domicile, du personnel (auxiliaire de vie ou auxiliaire de vie sociale diplômée d'Etat) pour les aider dans les actes de la vie quotidienne.

Service de Soins Infirmiers A Domicile

- Le service assure les soins infirmiers au domicile de la personne âgée ou dépendante lorsque son maintien à domicile impose une prise en charge médico-sanitaire. Le service assure aussi une surveillance paramédicale de la personne prise en charge.

Réseau de santé Emile :

Intervention avec le consentement du médecin traitant. Réaliser une évaluation médico-psycho-sociale de toute personne adulte atteinte d'une maladie grave dans un contexte gériatrique, de soins palliatifs ou de dépendance. Le réseau n'est pas habilité à prescrire, il rend ses conclusions au médecin traitant qui reste le seul prescripteur.

Autonomie et intégration des malades Alzheimer

Contact :

25 Avenue des Aulnes
78250 MEULAN EN YVELINES
Tél.: 01 34 74 80 60
Fax: 01 34 74 24 34
www.alds.org

Unité Locale Croix-Rouge De Meulan-en-Yvelines

✓ AIDE ALIMENTAIRE SUR PLACE

- Remise de produits de 1^{re} nécessité (sucre, huile, café, conserves, pâtes...).
- Distribution de colis alimentaires (ponctuellement).
- Boutique Bébé (lait, couches, petits pots...).

Bénéficiaires : Personnes orientées par une assistante sociale.

Accueil : mardi, mercredi et jeudi, de 10h à 12h.

✓ VESTIBOUTIQUE

- Dépôt de vêtements : le vendredi de 10h à 12h.
- Déstockage de vêtements : une fois par mois le samedi et le dimanche de 10h à 12h.

➤ Aide vestimentaire pour les personnes orientées par une assistante sociale.

Accueil : le vendredi de 10h à 12h.

✓ MICROCREDIT

Possibilité de financement d'un projet d'achat de 300 à 3 000 €. Accompagnement dans le montage et le suivi du dossier.

Sur RV le mardi de 10h à 12h
pour étude de faisabilité.

✓ MARAUDES

Aide aux sans-abris du département des Yvelines, avec l'appui de la régulation Croix-Rouge des Yvelines, via le 115.

crf78.dlmeulan@orange.fr
01.34.74.93.45

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- QUINIOU Cyriane, née le 15 janvier 2013
- BOURGOIN Théo, né le 5 mars 2013

MARIAGES :

- Monsieur Alain NECHET et Madame Marie LAPOTAIRE, le 20 avril 2013.
- Monsieur David BAPTISTA et Mademoiselle Anaïs LAMOULIE, le 11 mai 2013.
- Monsieur Julien MALIDOR et Mademoiselle Lucie DELAHAIE, le 1^{er} juin 2013.

DÉCÈS :

- Monsieur Antonio DA SILVA, le 8 février 2013
- Madame Odette PARENT, le 5 avril 2013

Cartes grises de véhicules

Toutes les démarches désormais par voie postale.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, toutes les démarches concernant les demandes de cartes grises se font uniquement par voie postale.

Comment? Vous envoyez l'original de la carte grise avec l'ensemble des documents nécessaires aux démarches d'immatriculation suite à l'achat d'un véhicule neuf, un changement de propriétaire, un changement de domicile ou d'état civil... à l'adresse suivante: Sous-préfecture de Mantes la Jolie, 18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes la Jolie Cedex.

Vous trouverez la liste des documents à joindre à votre dossier sur le site de la Préfecture des Yvelines www.yvelines.pref.gouv.fr (rubrique Vos démarches/ Cartes grises/Guide des droits) ou sur le site service-public.fr.

En attendant, pour circuler, vous conservez le coupon détachable (en bas de la carte grise) complété et signé par le vendeur. Ce coupon vous permet de circuler avec le véhicule pendant un mois, délai légal durant lequel vous devez établir votre nouvelle carte grise.

Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs



Les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents ont été supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013.

Un mineur français peut voyager seul avec les

titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors union Européenne).

Afin d'assurer la protection des mineurs, les procédures judiciaires et administratives réservées aux cas d'urgence sont renforcées. Une interdiction de sortie de territoire (IST) peut être prononcée par un juge. Un parent peut présenter une demande d'opposition à la sortie de territoire (OST) de son enfant mineur en saisissant la préfecture ou le commissariat de police.

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur les listes électorales.

- Si vous êtes Français: Munissez-vous de votre carte d'identité ou de votre passeport, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et que vous souhaitez vous inscrire sur les listes complémentaires pour les élections européennes et municipales: Munissez-vous de votre passeport ou d'une carte de résident, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Ces démarches sont à effectuer en Mairie avant le 31 décembre 2013.



Commémoration du 8 Mai 1945

La cérémonie du 68^e Anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945 a été célébrée en présence des élus présents et de l'assemblée venue honorer cette commémoration au monument aux morts.

La Marseillaise a été chantée. À l'énoncé de leur nom, un hommage a été rendu aux Gaillonnais « Mort pour la France ».

Des gerbes ont été déposées par Monsieur le Maire et Mme Godin.

Un vin d'honneur a été offert par la municipalité pour clore cet événement.



Rappel réglementation pour les propriétaires de chiens dangereux.

Si vous êtes propriétaire ou détenteur d'un chien ci-dessous :

Chiens de 1^{re} catégorie ou chiens d'attaque

- Staffordshire terrier (pit-bull)*
- American Staffordshire terrier (pit-bull)*
- Mastiff ou Boerbulls *
- Tosa *

* S'ils ne sont pas inscrits au L.O.F (Livre des Origines Françaises).

Chiens de 2^e catégorie ou chiens de défense ou de garde

- Staffordshire terrier *
- American Staffordshire terrier *
- Tosa *

- Rottweiler (inscrits ou non au L.O.F)

* S'ils sont inscrits au L.O.F (Livre des Origines Françaises).

Vous devez accomplir depuis le 1^{er} janvier 2010, les démarches suivantes en Mairie :

- Obtenir un permis de détention du chien.

- Obtenir un permis provisoire de détention du chien si celui-ci n'a pas encore l'âge de l'évaluation comportementale (entre 8 mois et 1 an).
- Faire faire une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire agréé. (la liste des vétérinaires agréés est disponible en Mairie).
- Obtenir une attestation d'aptitude à détenir le chien. Elle est obtenue après une journée de formation sur l'éducation et le comportement canins auprès d'un formateur agréé. (la liste est disponible en Mairie).
- Faire une déclaration de morsure par un chien dangereux ou non. Tout propriétaire ou détenteur d'un chien qui a mordu doit en faire la déclaration à la Mairie du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien.



Nous vous rappelons que la stérilisation des mâles et femelles de 1^{re} catégorie est **obligatoire**.

Les chiens de 1^{re} et 2^e catégorie doivent **obligatoirement être muselés et tenus en laisse** par une personne majeure.

L'accès aux transports en commun, aux lieux et locaux ouverts au public est **interdit** aux chiens de 1^{re} catégorie.



Opération « Tranquilité vacances »

L'édition 2013 de l'Opération tranquillité vacances, intitulée « Contre les cambriolages ayez les bons réflexes » permet de faire surveiller gratuitement par les services de police et de gendarmerie votre domicile pendant les vacances.



Pour bénéficier du dispositif, il faut avant votre départ renseigner un formulaire de demande individuelle sur le site du ministère de l'Intérieur (ou à retirer en mairie) et le déposer au commissariat.

Les forces de l'ordre effectueront des patrouilles de surveillance, de jour comme de nuit, en semaine et durant le week-end, afin de dissuader les cambrioleurs potentiels. Chaque passage des policiers fera l'objet d'un avis déposé dans votre boîte aux lettres mentionnant la date et l'heure de la ronde.

Quelques conseils pour limiter les risques de cambriolage

Ne laissez pas votre courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Demandez à une personne de confiance de passer régulièrement le relever à votre

place pour ne pas éveiller les soupçons sur votre absence.

Fermez correctement fenêtres et volets tout en veillant à signifier une présence en demandant à quelqu'un d'ouvrir et fermer régulièrement les volets ou d'allumer quelques lumières. Une prise de type minuteur peut permettre d'allumer automatiquement certaines lampes dans le logement. Il est important de « faire vivre » votre logement.

Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

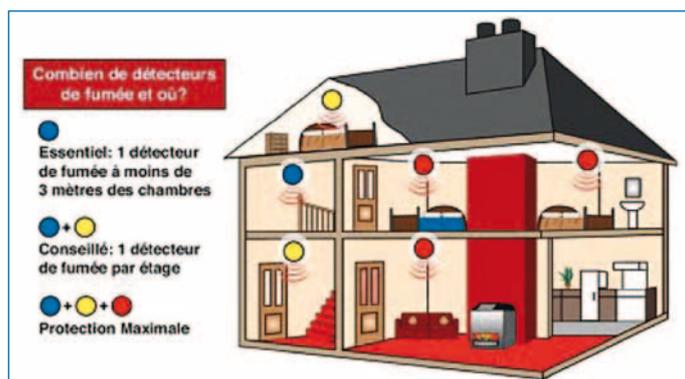
Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert.



Détecteurs de fumée

D'ici mars 2015, tous les logements devront être équipés de détecteurs de fumée.

La généralisation des détecteurs de fumée devrait permettre de sauver 400 à 500 vies par an et de réduire



le nombre de personnes brûlées qui s'élève à 10000 chaque année. Dans tous les pays où l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire, on a constaté une diminution du nombre de décès de 50 % car la grande majorité des victimes décède la nuit sans avoir pu être réveillée.

Quel détecteur choisir ?

Le détecteur de fumée devra être alimenté en piles ou par l'alimentation électrique du logement sous réserve d'avoir une alimentation de secours. Il devra détecter les fumées émises dès le début d'un incendie. Il émettra immédiatement un signal sonore suffisant pour réveiller une personne endormie dans le logement.

Ne brûlez plus !

Portez vos déchets verts au hangar communal ou à la déchetterie !

Réglementation brûlage des déchets verts :

Une circulaire de la Préfecture du 16 mai 2011 rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit dans tout le département des Yvelines par arrêté 80-272 du 2 juillet 1980.

Comment résoudre ce problème . . .

Un service de stockage des déchets verts a été mis en place à l'attention des Gaillonnais au hangar communal. Nous vous rappelons qu'un broyeur à végétaux a été mis en place et qu'il permet à l'agent communal de faire du compost réutilisable par tous, afin de réduire le volume des déchets ou pour s'en servir comme paillage dans les différents massifs communaux et dans les haies.

Venez déposer vos déchets verts au hangar communal en respectant les heures d'ouvertures, nous nous chargerons du broyage. Il y a toujours la possibilité d'emporter ces déchets en déchetterie de Vigny dans la limitation d'un apport de 1 m³ par habitation.

Collecte des déchets verts au hangar municipal.

Le hangar est ouvert pour la collecte des déchets verts les samedis. (sauf jours fériés)

Horaires Printemps / Été du 1^{er} avril au 30 septembre, de 16h00 à 18h00. (fermeture estivale du 13 juillet au 17 août inclus)

Horaires Automne / Hiver du 1^{er} octobre au 30 mars, de 14h00 à 16h00.

Règles de civisme (bruit, élagage, vitesse . . .)

Le printemps s'installe doucement et les beaux jours sont de retour, la période des réunions de famille et amis autour d'un barbecue, les promenades à travers les sentes et les rues de notre village.

Voici quelques conseils et gestes responsables pour le bien de tous et le respect de l'environnement :

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h dans notre village et à 50 km/h à ces abords.
- Le lavoir est la propriété de la commune, mis à la disposition des habitants. Ce lieu doit rester propre et non contaminé par différents polluants. (détergents, peintures, etc.)
- Ayons toujours le souci du stationnement afin de ne pas gêner la circulation et la visibilité des automobilistes. Des places sont disponibles en faisant quelques mètres supplémentaires.
- Lors de nos promenades, nous rencontrons des déjections animales sur les trottoirs. Un geste très simple est de les ramasser à l'aide d'un sac plastique, en montrant ce geste civique simple à nos enfants. Déposer ce détritrus dans une poubelle mise à votre disposition aux différents endroits de la commune.
- Il est important de sortir vos encombrants la veille au soir ou le matin du ramassage.
- Respecter les jours et les horaires pour l'utilisation des appareils lors de vos travaux extérieurs. (tondeuse, karcher, taille-haie, tronçonneuse, disqueuse, etc.). Horaires : de 9h à 12 / 14h à 18h et le dimanche de 10h à 12h.
- Soyons rigoureux sur l'application de ces quelques règles

de bonne conduite citoyenne pour le confort de tous et de l'environnement.

Élagage des arbres et des haies

En cette période, le moment est venu de tailler les arbres et haies de vos propriétés qui donnent sur la voie publique, voici un petit rappel de ces bonnes pratiques.

- Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies, situés en bordure de la voie publique, de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques.
- Il est également demandé aux riverains de tailler les arbres susceptibles d'entraver la circulation des piétons ou de réduire la visibilité des automobilistes.
- Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est établie, les services de la commune ou un prestataire mandaté par le Maire pourront procéder d'office à l'élagage des arbres et ce, aux frais du propriétaire.
- De même, si des frondaisons sont susceptibles de causer des dommages aux réseaux électriques ou téléphoniques aériens, la commune ou les services de l'EDF ou de France Telecom pourront faire procéder d'office à l'élagage après information des propriétaires.

Association de Soutien du Village de Bourou - Tchad

L'Association ASVB, 17 rue du four aux prêtres à Gaillon/Montcient, œuvre depuis 1998 pour 12 villages au Tchad (30 000 habitants). Après la construction d'une école primaire avec bibliothèque, d'un centre de santé et le forage de 3 puits d'eau potable à énergie solaire, l'association s'est engagée à aider les agriculteurs du village à créer une coopérative agricole. Nous comptons toujours sur l'appui de nos différents adhérents, du Conseil Général des Yvelines avec le soutien de Monsieur Vignier, d'Aviation sans frontières, de la pharma-

cie humanitaire internationale, de la Mairie de Gaillon sur Montcient.

Cette année l'école des quatre vents a tenu à participer au renforcement de la bibliothèque en envoyant à ses frais une malle de livres pour aider les élèves à s'entraîner à la lecture.

Le 19 octobre 2013 aura lieu notre soirée couscous dans la salle des fêtes de Gaillon sur Montcient. Cette soirée très conviviale est ouverte à tous et permet d'informer nos adhérents et donateurs de l'avancé de nos projets.



A gauche : L'accès à l'eau potable est primordial. Il permet entre autre de réduire les problèmes de santé.

A droite : La malle de livres offerte par l'école de Gaillon, au départ de Bordeaux par container pour le Tchad.



A.S. Seraincourt

L'association Sportive de Seraincourt a ouvert, à Gaillon, en septembre 2012, un cours de zumba qui regroupe pour ce seul créneau horaire (jeudi de 20h45 à 21h45) environ 60 adhérentes (possibilité d'intégrer d'autres cours soit à Jambville, soit à Longuesse).

Ce même soir, le cours de salsa, de 19h45 à 20h45, s'est poursuivi avec ardeur, avec à Fabrice.

D'autre part, pour les plus jeunes, Virginie propose des cours de GRS, le mercredi, entre 14h et 17h45 et le jeudi de 17h30 à 18h45, selon le niveau et l'âge de l'enfant.

Renseignements :

- Sylvie DUPONT
06 82 65 37 01
- Gilberte GRANGE
06 19 37 56 74



La Présidente et la trésorière de la section ont dressé la liste des adhérentes au cours de zumba.



Stage de zumba en décembre 2012.

ASSOCIATION GAILLON YVELINES SPORT 78

Un thé dansant sera organisé par l'AGYS 78, le dimanche 23 février 2014 avec l'orchestre « G#neric »

Réservations dès janvier 2014 auprès de :
 - M. André GERARD au 01 34 74 32 64
 - Mme Sylvaine AMIOT au 01 34 74 79 49

Les écoles de Gaillon

1 - Les Maîtres d'école de Gaillon sur Montcient ou instruction primaire

Ce n'est qu'à partir du commencement du XIX^e siècle que l'enseignement à Gaillon fut donné d'une manière continue. Avant la RÉVOLUTION, et même quelques années après de longues vacances, quelquefois de plusieurs années..., se succédaient entre le départ d'un instituteur et l'arrivée de son successeur.

Enfin, LE 17 Floréal l'an II de la république (1793/1794), Une et Indivisible, en séance du matin, « le Conseil Général de la commune assemblé et délibérant sur la lettre de l'Agent National du District, en date du 12 FLORÉAL présent, reçue hier, par laquelle, il demande le tableau des instituteurs et institutrices de cette commune. »

« Le Conseil Général, considérant qu'aucun citoyen ni citoyenne ne se sont présentés à la Municipalité pour se faire recevoir instituteur, que la commune elle-même ne renferme pas même un citoyen en état de remplir ces fonctions, qu'il serait important, cependant, qu'il y en eut dans la commune, arrête que la Municipalité écrira à l'Agent du District pour lui faire part de la cause que les écoles ne sont point organisées » (sic) signé : Lainé Maire.

Une autre délibération en date de l'an III de la République Française disait ceci : Le 10 Pluviôse, « en l'assemblée du Conseil Général de la commune sur ce qui a été exposé au Conseil que cette commune était restée depuis une année sans instituteur, qu'il en résultait que la jeunesse serait exposée à ne rien apprendre et qu'in-



L'école de la République au XIX^e siècle...

sensiblement les jeunes gens devenus grands, seraient exposés à une ignorance sans exemple. »

« Le Conseil, considérant que cette commune se trouvant trop éloignée de MEULAN, - qui est celle encore la plus proche pour que l'on puisse y envoyer les enfants, - que l'éloignement étant près d'une lieue, joint au mauvais chemin, empêcherait de pouvoir y envoyer de jeunes enfants et que le défaut de population était cause qu'il ne s'y était pas présenté d'instituteur dans cette commune ! Vu la Loi du 29^e jour de Frimaire de l'an II de la République sur l'organisation de l'instruction publique, en vertu de l'article 4 de la section III de la susdite Loi, le Conseil Général, d'après l'avis unanime des citoyens de toute la commune, nomme pour instituteur le citoyen Jacques QUELLERET, citoyen de cette commune, l'autorise en conséquence à se présenter à l'administration du District, muni de la copie de la présente délibération. »

« Invitons donc la dite Administration à homologuer la présente, afin que le dit QUELLERET, puisse prendre possession de la place à laquelle il est appelé par ses concitoyens. » (Suivront les signatures le maire, Maître d'école).

À noter que le maître d'école n'était pas logé par la commune. Ce défaut de local était souvent la cause que le pays restait ainsi sans instituteur, car beaucoup de communes, à cette époque, avaient acquis un logement pour ce dernier et les maîtres choisissaient plutôt un village qui en possédait un.

L'instituteur n'étant pas logé, avait intérêt à chercher un local dont le prix ne fut pas exagéré. Il arrivait souvent que, faute de place, l'école se tenait dans une cave, une grange ou pire encore !

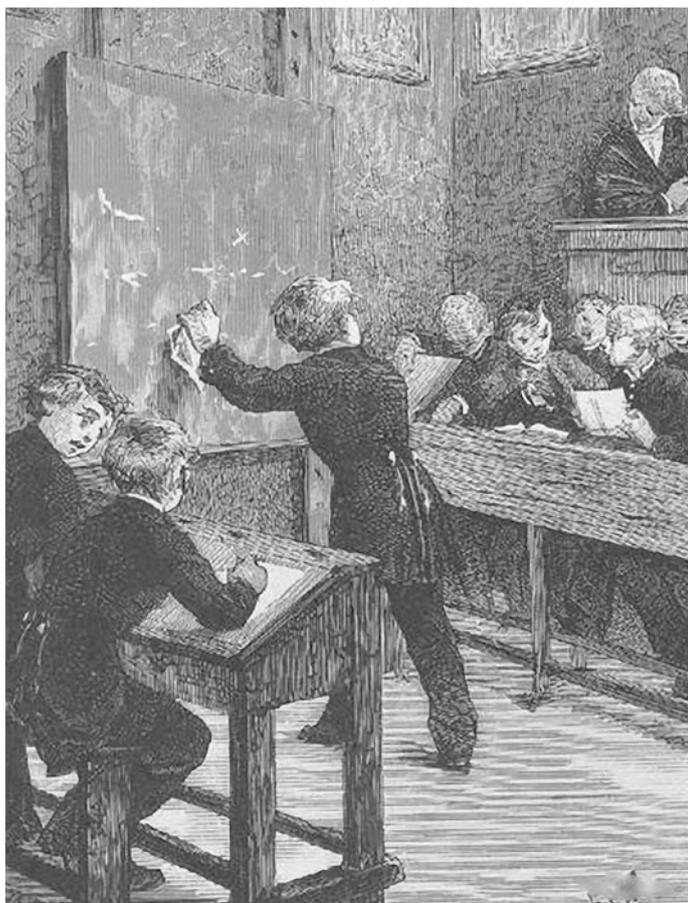
En 1850, le Conseil municipal, vu l'état de délabrement de la dite maison d'école, considérant que les travaux de réparations vont être d'un prix élevé, pré-

Les anciens du pays montraient encore en 1900, certaines caves ayant servi de salles de classe.

Ce ne fut qu'en 1823 que la commune assura un local à l'instituteur. Elle loua pour 6 années consécutives, au sieur FRICOTTÉ une partie de sa maison située près de l'église moyennant un loyer annuel de 50 francs.

En 1829, le dit sieur FRICOTTÉ, n'ayant plus voulu relouer sa maison, le Conseil municipal après bien des recherches, accepte comme local la maison du Sieur VICQUE dont l'entrée est sur le chemin de MEULAN au lieudit « LE POINT DU JOUR ». Le maire est autorisé à en passer bail pour 6 années moyennant un loyer annuel de 100 francs !

En 1833, le Conseil municipal fait l'acquisition d'une maison appartenant au Sieur LAURENCE située derrière l'église devant servir de MAIRIE et d'ÉCOLE.



L'école au XIX^e siècle .

fère acquérir une autre maison d'école. Le Conseil autorise donc Monsieur le maire à traiter avec le sieur RAYER pour l'acquisition d'une maison à lui appartenant située sur la place en face de l'église.

C'est là qu'elle restera pendant de très longues années!

Les ressources de l'instituteur étaient bien petites. Il ne recevait de la commune qu'une indemnité de 50 francs qui fut portée à 100 francs en 1810. Puis l'état obligea les communes à voter un traitement fixe à l'instituteur qui ne pouvait être moins de 200 francs. Moyennant cette somme il devait instruire GRATUITEMENT les élèves indigents de la commune dési-

gnés par le Conseil Municipal, et, pour les autres, il recevait le produit de la rétribution scolaire qui était au début de 0,50 Franc par mois pour les commençants et 0,75 pour ceux sachant lire et écrire.

Il arrivait souvent que l'instituteur touche à peine la moitié de la somme qui devait lui revenir, beaucoup de parents étant dans la misère ou soit par mauvaise volonté, ne le payaient point.

Il s'en suivait que l'instituteur avait un sort bien triste, nous dit Monsieur MESLIER, aussi était-il réduit, pour vivre, à mendier sous une forme déguisée. Tous les dimanches, à l'issue de la messe, il passait dans les maisons porter de l'eau bénite et recevait, en retour, en offrande de menues monnaies, soit aussi quelques provisions (pain, viande, légumes ou autres...).

Cet usage ne fut aboli que vers 1835. Il allait donc (selon le langage du pays): « chercher à manger pour sa semaine ».

Inutile d'avouer les vexations qu'il avait à subir... là, il était bien reçu, plus loin on l'éconduisait comme un véritable mendiant, qui, à force de visites devenait importun!

Il se devait, en outre, d'assister à toutes les messes, chanter au lutrin, balayer l'église au moins une fois par mois, tout cela gratis bien sûr, dans le but d'obtenir les bonnes grâces du prêtre...

La situation de l'instituteur, comme nous le constatons, resta malheureusement trop longtemps dans cet état ou à peu près...

Ce n'est que petit à petit, que son sort s'améliora. Le taux de la rétribution scolaire augmentera sensiblement (voir tableau ci-dessous).

À suivre dans notre prochain numéro.

Madeleine ARNOLD TÉTARD

Sources = Archives de GAILLON – Série R = Scolarité – recherches Archives Départementales des Yvelines Monographie de l'Instituteur (voir cote dans texte) par Madeleine ARNOLD-TÉTARD et recherches Mairie de Gaillon de Marie-Christine DUBERNARD.

ANNÉES	TAUX	OBSERVATIONS
1833	0,50 franc	Enfants sachant lire
	1 franc	Pour les enfants qui lisent et écrivent
1841	0,50 franc	Pour ceux qui commencent
	0,75 franc	Celui qui lit
	1,25 franc	Pour celui qui lit, écrit et calcule
1846	0,75 franc	Pour les enfants au-dessous de 6 ans
	1,50 franc	Pour les enfants au dessus de 6 ans
1849	1 franc	Pour les enfants au dessous de 6 ans
	1,50 franc	Pour les enfants au dessus de 6 ans

Agenda du 2^e semestre 2013



Dates	Manifestations et événements
Dimanche 25 août	Sortie mer à Honfleur
Mardi 3 septembre	Rentrée scolaire
Samedi 7 septembre	Forum des associations et accueil des nouveaux Gaillonnais
Samedi 14 septembre et dimanche 15 septembre	Les journées du Patrimoine
Samedi 19 octobre	Sortie au Palais des Congrès (Robin des bois avec M. Pokora)
Samedi 19 octobre	Repas de l'Association de Soutien au Village de Bourou
Lundi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre
Samedi 16 novembre	Loto
Dimanche 1^{er} décembre	Repas des anciens
Samedi 7 décembre	Salon des Arts et de la Gastronomie
Jeudi 16 janvier 2014	Vœux du Maire

Collecte des encombrants :

12 septembre 2013 • Sortir les objets la veille

Fermetures Estivales

La mairie sera fermée tous les samedis à compter du 6 juillet jusqu'au 31 août inclus et également le 16 août. Le hangar communal sera fermé du 13 juillet au 17 août inclus. La bibliothèque sera fermée du 4 juillet au 11 septembre inclus.